

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités applicables aux ventes de systèmes effectuées par ORPHEO auprès de clients professionnels. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le Client.

1. VALIDITÉ DE LA PROPOSITION

Les propositions commerciales émises par ORPHEO sont valables pendant une durée de 30 jours à compter de leur date d'émission, sauf prolongation écrite accordée par ORPHEO.

2. ACCEPTATION DE LA COMMANDE

La commande est considérée comme acceptée uniquement après confirmation écrite par ORPHEO, matérialisée par un accusé de réception.

3. PRIX**3.1 Tarification**

Les prix sont indiqués en euros, hors taxes (HT). La TVA applicable sera ajoutée au taux en vigueur au moment de la facturation. Tout rabais, remise ou ristourne éventuellement accordé sera mentionné sur la facture.

3.2 Frais de port

Sauf indication contraire, les prix s'entendent hors frais de port. Les frais de transport seront facturés en sus et précisés lors de la commande. Sauf notification spécifique, les frais de port sont à la charge du Client.

3.3 Prestations supplémentaires

Les services d'installation et de mise en service demandés par le Client seront facturés en supplément, selon le tarif en vigueur à la date de l'intervention.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT**4.1 Modalités**

Sauf accord contraire spécifié dans les conditions particulières convenues entre les parties, un acompte de 30 % est exigé à la commande, le solde étant payable à la livraison. Le délai de paiement ne peut excéder 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

4.2 Retard de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal seront appliquées, sans préjudice de l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce.

4.3 Identification TVA

Pour les opérations intracommunautaires, ORPHEO communiquera au Client son numéro individuel d'identification TVA et le Client s'engage à communiquer à ORPHEO, dès la commande, son propre numéro individuel d'identification TVA.

5. LIVRAISON**5.1 Délai**

Les systèmes standards sont livrés dans un délai indicatif de 90 jours suivant l'acceptation de la commande. Ce délai n'est pas de rigueur. Un retard non excessif ne constitue pas un motif d'annulation de la commande ou de refus des marchandises.

5.2 Modalités

Sauf précisions contraires, il est expressément convenu que la livraison est réputée effectuée sur le site du Client par remise à un transporteur ou à un intermédiaire désigné par le Client.

5.3 Transfert des risques

Le transfert des risques s'effectue dès la remise des produits au transporteur. Le Client assume les risques liés au transport et est responsable de souscrire une assurance appropriée. ORPHEO ne pourra être tenu responsable d'un retard de livraison imputable au Client (ex. retard dans la transmission des informations nécessaires).

5.4 Réception

Le Client s'engage à retourner à ORPHEO un exemplaire daté et signé du bon de livraison accompagnant le matériel et les logiciels, qui fait office de procès-verbal de réception. Le Client dispose d'un délai de 8 jours pour notifier à ORPHEO ses réserves, à compter de la date de livraison ou de la date d'installation et de mise en service si celles-ci sont effectuées par ORPHEO. Passé ce délai, la réception est prononcée de droit.

6. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE**6.1 Installation réalisée par ORPHEO**

Lorsque l'installation et la mise en service sont prises en charge par ORPHEO, si mentionné explicitement dans la proposition commerciale, le Client s'engage à garantir l'accès aux locaux et à fournir toutes les informations requises dans les délais nécessaires. Tout retard du fait du Client pourra entraîner une facturation supplémentaire.

6.2 Installation réalisée par le Client

Dans tous les autres cas, l'installation et la mise en service sont à la charge du Client. A cet effet, ORPHEO lui fournira les consignes d'installation.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

ORPHEO conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires. En cas de non-paiement, ORPHEO peut revendiquer les biens conformément aux dispositions légales en vigueur.

8. GARANTIE

Le droit à garantie suppose que les Conditions de Paiement ont été observées par le Client.

8.1 Durée

Les systèmes fournis par ORPHEO sont garantis deux ans à compter de la date de livraison. Les batteries, en tant que consommables, sont garanties un an. Le matériel d'occasion bénéficie d'une garantie de 6 mois.

8.2 Exclusions

La garantie ne couvre pas : l'usure normale du matériel, les dommages dus à une utilisation non conforme du matériel, les défauts liés à un mauvais entretien, ou les modifications ou réparations effectuées sans l'accord écrit d'ORPHEO.

8.3 Garantie légale des vices cachés

Conformément aux articles 1641 et suivants du Code civil, ORPHEO est tenu de garantir le Client contre les vices cachés. Le Client dispose d'un délai de deux ans à compter de la découverte du vice pour agir. En cas de vice caché, l'acheteur peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

8.4 Maintenance

Au-delà de la période de garantie de deux ans, le Client pourra conclure un contrat de maintenance corrective et évolutive avec ORPHEO. La redevance annuelle de maintenance des systèmes ORPHEO est fixée conformément au tarif en vigueur à la date de conclusion du contrat.

9. RESPONSABILITÉ

La responsabilité d'ORPHEO est limitée au montant de la commande. ORPHEO ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects (ex. perte de chiffre d'affaires, perte de données...).

10. FORCE MAJEURE

ORPHEO ne pourra être tenu responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure, telle que définie par l'article 1218 du Code civil.

11. RÉSOLUTION DU CONTRAT

En cas de manquement du Client à ses obligations, et après mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours, ORPHEO pourra résilier le contrat de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts éventuels. Les acomptes versés resteront acquis à ORPHEO à titre de dédommagement.

12. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Grenoble. Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales et le Client renonce expressément à invoquer de telles conditions qu'il pourrait avoir établies.